C2R
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.399.250 euros
Siège social : 53 avenue de Paris – 47800 MIRAMONT DE GUYENNE
421 361 056 R.C.S. AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 2 JUIN 2026

Extrait de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

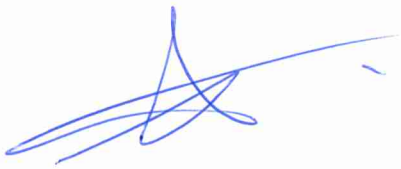
DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 64 948 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice64 948 euros

À affecter en totalité au compte « Autres réserves ».

Certifiée conforme
Monsieur Ludovic JOUBERT



SAS C2R

MONSIEUR LE PRESIDENT
53, AVENUE DE PARIS
47800 MIRAMONT DE GUYENNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

REVISION

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	24 259,11	2 035,07	22 224,04	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 011 763,24	2 460 408,37	551 354,87	504 089,08
	Fonds commercial	50 308,18		50 308,18	50 308,18
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	381 099,99	61 532,55	319 567,44	318 216,55
	Constructions	7 115 457,53	6 227 323,59	888 133,94	997 241,92
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	5 869 655,27	5 388 759,50	480 895,77	624 850,45
	Autres immobilisations corporelles	435 595,66	351 268,09	84 327,57	97 694,53
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	313 401,39		313 401,39	358 368,20
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	99,00		99,00	99,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	3 048,98		3 048,98	3 048,98
	Prêts				41 303,17
	Autres immobilisations financières	15 500,00		15 500,00	3 000,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	17 220 188,35	14 491 327,17	2 728 861,18	2 998 220,06
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	5 196 009,00	178 378,94	5 017 630,06	4 957 417,43
	En-cours de production	224 791,00		224 791,00	200 290,00
	Produits finis	598 208,00		598 208,00	600 766,00
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	23 803,79		23 803,79	14 600,00
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 239 309,91	103 858,74	4 135 451,17	4 543 565,02
	Autres créances	1 468 052,09	6 819,57	1 461 232,52	2 233 779,76
	Charges constatées d'avance	99 141,80		99 141,80	207 313,93
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 930 288,35		6 930 288,35	6 710 878,36
	Total de l'actif circulant (IV)	18 779 603,94	289 057,25	18 490 546,69	19 468 610,50
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	35 999 792,29	14 780 384,42	21 219 407,87	22 466 830,56
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			5 806 503,80	7 085 394,19

REVISION

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 399 250,00)	2 399 250,00	2 399 250,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	437 338,35	437 338,35
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	239 925,00	239 925,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 937 755,98	5 614 758,99
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	64 947,82	322 996,99
	Subventions d'investissement	40 373,99	46 295,48
	Provisions réglementées	180 812,69	155 155,39
	Total des capitaux propres	9 300 403,83	9 215 720,20
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	219 488,61	300 884,36
	Provisions pour charges	103 939,00	
	Total des provisions	323 427,61	300 884,36
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 810 481,46	1 885 439,61
	Emprunts et dettes financières divers (2)	912 145,05	1 083 544,36
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	313 690,99	400 278,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 042 544,01	2 094 327,73
	Dettes fiscales et sociales	1 726 726,52	1 807 052,86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99,00	99,00
	Autres dettes	4 789 889,40	5 659 484,44
	Produits constatés d'avance		20 000,00
	Total des dettes (1)	11 595 576,43	12 950 226,00
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	21 219 407,87	22 466 830,56
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	10 044 652,66	11 538 480,64
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	661 507,76		661 507,76	832 664,71
	Production vendue	26 432 010,22		26 432 010,22	28 370 462,42
	Montant net du chiffre d'affaires	27 093 517,98		27 093 517,98	29 203 127,13
	Production stockée			21 943,00	79 443,48
	Production immobilisée			198 939,40	235 714,99
	Subventions			17 963,14	15 385,36
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			186 191,52	223 266,88
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			3 500,00	
	Autres produits			99 853,83	17 558,01
	Total des produits d'exploitation			27 621 908,87	29 774 495,85
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			379 129,47	479 600,64
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 634 609,27	12 638 286,42
	Variation de stocks			64 806,00	(202 643,26)
	Autres achats et charges externes (1)			6 449 824,86	6 674 721,37
	Impôts, taxes et versements assimilés			421 274,65	415 607,10
	Salaires			6 157 023,26	6 666 843,80
	Cotisations sociales			1 743 501,75	1 792 494,83
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			578 727,25	594 074,71
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			61 161,07	228 030,89
	Dotations aux provisions			32 497,90	15 002,91
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			39 712,05	173 438,07
	Total des charges d'exploitation			27 562 267,53	29 475 457,48
	RESULTAT D'EXPLOITATION			59 641,34	299 038,37
(1)	Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			676,89	2 707,56
	- Redevances de crédit-bail immobilier			80 801,42	92 420,55

REVISION

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	59 641,34	299 038,37
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	153 450,88	148 497,86
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		25 196,93
	Total des produits financiers	153 450,88	173 694,79
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	75 792,86	74 724,40
	Différences négatives de change		78,42
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	75 792,86	74 802,82
	RESULTAT FINANCIER	77 658,02	98 891,97
	RESULTAT COURANT avant impôts	137 299,36	397 930,34
	Produits exceptionnels		61 699,94
	Charges exceptionnelles	30 911,54	112 437,29
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 911,54)	(50 737,35)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	41 440,00	24 196,00
	Total des produits	27 775 359,75	30 009 890,58
	Total des charges	27 710 411,93	29 686 893,59
	BENEFICE OU PERTE	64 947,82	322 996,99
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	31 088,69	33 056,87

Faits caractéristiques

Etat des inscriptions

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 24/06/2015 pour 160 000 € au profit de la caisse regionale du credit agricole mutuel d'aquitaine

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 25/09/2015 pour 121 000 € au profit du departement du lot et garonne hotel du departement

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 15/01/2016 pour 300 000 € au profit de la banque populaire occitane

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 24/11/2016 pour 110 000 € au profit de la caisse regionale du credit agricole mutuel d'aquitaine

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 04/09/2017 pour 60 000 € au profit de la banque populaire occitane

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 18/01/2019 pour 180 000 € au profit de la banque populaire occitane

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptabless n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **21 219 408** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 775 360** euros et un total **charges** de **27 710 412** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **64 948** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans les respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significativs. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selonn l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est determiné en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après dédduction des rabais, remises et escomptes de réglement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets: 3 à 15 ans
* Terrains et aménagements: 50 ans
* Constructions : 3 à 25 ans
* Agencements des constructions: 5 à 30 ans
* Installations techniques : 3 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
*Matériel de transport : 4 à 7 ans
*Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'orginie.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour déprécation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes utlérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, les coûts standards prévisionnels ont été utilisés.
Les en-cours de production sont évalués au prix de revient de fabrication. Ce prix de revient est determiné en appliquant au prix de vente un coefficient variable qui tient également compte de l'avancement de la fabrication.
Les produits semi-ouvrés sont évalués au prix de revient de fabrication.
Les produits finis sont évalués au prix de revient de fabrication. Ce prix est determiné en appliquant un coefficient de 0.84 du prix de vente pour l'etablissement de Miramont et 0.895 pour l'etablissement de Montaigu de Quercy.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque est cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Depréciation des stocks:

Les articles obsolètes sont ceux qui n'entrent plus dans la nomenclature des produits ou du plan de vente et ne sont plus mouvementés de maniére régulière.

Une décote pour obsolescence est calculée en prenant en référence la date à laquelle l'article concerné n'est plus utilisé (date de basculement).

Ainsi, sauf exceptions justifiées par circonstances particulières, les taux de décote sont les suivants :

Date de basculement :
Dépassée de 6 à 12 mois : 25% de décote
Depassée de 12 à 18 mois: 50% de décote
Depassée de plus de 18 mois : 100% de décote

Créances

Les créeances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru.

Provisions

Règles et Méthodes Comptables

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers suceptible d'être estimée avec une fiablilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices au rythme des amortissements.

Droits à réduction

Les droits à réduction ou avantage en nature (produits ou services) accordés aux clients, acquis en fin d'exercice sont comptablisés par la constatation d'une provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est determinée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.39 %
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité: (table INSEE TD 2019-2021)
- Utilisation de la méthode ANC 2021

L'indemnité est calculée pour les salariés cadres et agents de maîtrise, à l'exclusion des ouvriers pour lesquels la convention collective applicable à l'entreprise impose une obligation d'assurance en matière d'indemnités de fin de carrière.

Impôts sur les bénéfices- Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2011, la société SAS C2R est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GARONNE FINANCE, 53 avenue de Paris 47800 MIRAMONT DE GUYENNE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Par convention, les sociétés constatent la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'option pour ce régime. Les économies d'impôts résultant des deficit fiscaux des filliales sont conservés provisoirement par la société mère.

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat			501 100,00	80 000,00	581 100,00
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice			66 207,00	1 070,00	67 277,00
Cumulées			243 872,00	78 930,00	322 802,00
TOTAL			310 079,00	80 000,00	390 079,00
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice			81 967,00	4 371,00	86 338,00
Cumulées			251 631,00	77 352,00	328 983,00
TOTAL			333 598,00	81 723,00	415 321,00
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus			73 995,36		73 995,36
entre 1 et 5 ans			123 110,92		123 110,92
à plus de 5 ans					
TOTAL			197 106,28		197 106,28
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans			4 370,00		4 370,00
à plus de 5 ans					
TOTAL			4 370,00		4 370,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		201 476,28	
		201 476,28	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnité de fin de carrière		714 663,00	
		714 663,00	
Autres engagements			
Cession de créances affacturage		4 234 622,00	
		4 234 622,00	
Total des engagements financiers (1)		5 150 761,28	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matiére de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 775 633 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			1 880 583,00	1 804 822,00
		TOTAL	1 880 583,00	1 804 822,00

dont prêts PGE couverts par garantie d'Etat : 169 662 € de capital restant dû.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement			24 259,11			24 259,11
	Autres immobilisations incorporelles	2 968 125,45		180 229,60		86 283,63	3 062 071,42
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 968 125,45		204 488,71		86 283,63	3 086 330,53
CORPORELLES	Terrains	379 064,99		2 035,00			381 099,99
	Constructions sur sol propre	2 694 392,95				13 871,11	2 680 521,84
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	4 344 112,81		99 580,24		8 757,36	4 434 935,69
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 867 891,72		62 812,09		61 048,54	5 869 655,27
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	151 115,09		1 862,00		237,00	152 740,09
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	424 531,08		17 614,55		159 290,06	282 855,57
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	358 368,20		313 401,39	358 368,20		313 401,39
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 219 476,84		497 305,27	358 368,20	243 204,07	14 115 209,84
FINANCIERES	Participations	99,00					99,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 048,98					3 048,98
	Prêts et autres immobilisations financières	44 303,17	12 500,00			41 303,17	15 500,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47 451,15	12 500,00			41 303,17	18 647,98
	TOTAL	17 235 053,44	12 500,00	701 793,98	358 368,20	370 790,87	17 220 188,35

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement				2 035,07		2 035,07
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	3 à 15	linéaire	2 413 728,19	132 963,81	86 283,63	2 460 408,37
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 413 728,19	134 998,88	86 283,63	2 462 443,44
CORPORELLES	Terrains			60 848,44	684,11		61 532,55
	Constructions sur sol propre	3 à 25	L & D	2 289 350,16	72 530,85	13 871,11	2 348 009,90
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	5 à 30	linéaire	3 751 913,68	136 157,37	8 757,36	3 879 313,69
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 à 10	linéaire	5 243 041,27	206 766,77	61 048,54	5 388 759,50
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 à 10	linéaire	182,27			182,27
	Matériel de transport	4 à 7 an	linéaire	93 075,43	13 672,22	237,00	106 510,65
	Matériel de bureau, mobilier	5 à 10	linéaire	384 693,94	19 171,29	159 290,06	244 575,17
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			11 823 105,19	448 982,61	243 204,07	12 028 883,73
	TOTAL			14 236 833,38	583 981,49	329 487,70	14 491 327,17

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre	25 657,30						25 657,30
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	25 657,30						25 657,30
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	25 657,30						25 657,30
TOTAL GENERAL NON VENTILE			25 657,30				25 657,30

REVISION

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	155 155,39	25 657,30		180 812,69
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	155 155,39	25 657,30		180 812,69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	300 884,36	32 497,90	9 954,65	323 427,61
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	300 884,36	32 497,90	9 954,65	323 427,61
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	303 397,57	20 879,99	145 898,62	178 378,94
	Sur comptes clients	100 735,48	33 461,51	30 338,25	103 858,74
	Autres		6 819,57		6 819,57
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	404 133,05	61 161,07	176 236,87	289 057,25
	TOTAL GENERAL	860 172,80	119 316,27	186 191,52	793 297,55
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		93 658,97	186 191,52	
	- financières				
	- exceptionnelles		25 657,30		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Risques provisionnés d'un montat significatif pris individuellement :
Provision pour SAV : 146 197 € *(dont pour moteurs solaires 116 422 €)*
Provision pour litiges clients : 45 012 €
Provision pour médaille du travail : 109 675 €

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15 500,00		15 500,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	97 975,77	97 975,77	
	Créances représentatives des titres prêtés	4 141 334,14	4 141 334,14	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 787,55	19 787,55	
	Impôts sur les bénéfices	3 577,15	3 577,15	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	215 043,29	215 043,29	
	Divers			
	Groupe et associés	2 028,00	2 028,00	
	Débiteurs divers	1 088,64	1 088,64	
		1 226 527,46	1 226 527,46	
	Charges constatées d'avance	99 141,80	99 141,80	
	TOTAL DES CREANCES	5 822 003,80	5 806 503,80	15 500,00
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	41 303,17		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 491,60	2 491,60		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 807 989,86	570 757,08	1 081 445,15	155 787,63
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 042 544,01	2 042 544,01		
	Personnel et comptes rattachés	629 876,30	629 876,30		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	895 024,36	895 024,36		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	154 370,86	154 370,86		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 455,00	47 455,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99,00	99,00		
	Groupe et associés	912 145,05	912 145,05		
	Autres dettes	4 789 889,40	4 789 889,40		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	11 281 885,44	10 044 652,66	1 081 445,15	155 787,63
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	807 105,73			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	882 867,36			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 754	3 951	803	20,34
Emprunts et dettes financières divers	31 089	33 057	(1 968)	-5,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 933	238 553	(14 620)	-6,13
Dettes fiscales et sociales	270 793	322 442	(51 649)	-16,02
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	455 316	495 864	(40 548)	-8,18
TOTAL	985 884	1 093 867	(107 982)	-9,87

Dettes sociales et dettes fiscales dont - 291 177 € correspondant à la variation de la participation des salariés.

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	48 723	120 144	(71 421)	-59,45
Autres créances	156 667	195 616	(38 949)	-19,91
TOTAL	205 390	315 760	(110 370)	-34,95

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	99 142	207 314	(108 172)	-52,18
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	99 142	207 314	(108 172)	-52,18

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 000	(20 000)	100,0
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL		20 000	(20 000)	100,0

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		30 911,54
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		30 911,54
Dot. amort. exce s/immob corpo	5 254,24	
Dot. amortissements derogatoir	25 657,30	
Résultat exceptionnel		(30 911,54)

In Extenso
AUDIT

C2R
Société par actions simplifiée
53 Avenue de Paris
47800 Miramont-de-Guyenne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Siège social : 19 Boulevard Alfred Daney 33 000 Bordeaux
SAS au capital de 7 622,45 € - 333 485 084 RCS BORDEAUX
Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

In Extenso
AUDIT

C2R
53 Avenue de Paris
47800 Miramont-de-Guyenne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique de la société C2R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C2R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de l'application du règlement ANC 2022-06 afférent au nouveau plan de compte sur les comptes annuels du 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Stocks :

La valeur des stocks comptabilisée à l'actif est déterminée selon la méthode exposée dans la note "stocks et en cours" de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne nous ont pas été communiquées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 29 mai 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Audrey VERGÈS
Signé par Audrey Verges
Le 29 mai 2026

In Extenso signature électronique doc_mEyP tx_DPZl3YGq0YDx

Associée

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	24 259	2 035	22 224	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 011 763	2 460 408	551 355	504 089
	Fonds commercial	50 308		50 308	50 308
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	381 100	61 533	319 567	318 217
	Constructions	7 115 458	6 227 324	888 134	997 242
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	5 869 655	5 388 760	480 896	624 850
	Autres immobilisations corporelles	435 596	351 268	84 328	97 695
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	313 401		313 401	358 368
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	99		99	99
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	3 049		3 049	3 049
	Prêts				41 303
	Autres immobilisations financières	15 500		15 500	3 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	**17 220 188**	**14 491 327**	**2 728 861**	**2 998 220**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements	5 196 009	178 379	5 017 630	4 957 417
	En-cours de production	224 791		224 791	200 290
	Produits finis	598 208		598 208	600 766
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	23 804		23 804	14 600
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 239 310	103 859	4 135 451	4 543 565
	Autres créances	1 468 052	6 820	1 461 233	2 233 780
	Charges constatées d'avance	99 142		99 142	207 314
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 930 288		6 930 288	6 710 878
	Total de l'actif circulant (IV)	**18 779 604**	**289 057**	**18 490 547**	**19 468 611**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**35 999 792**	**14 780 384**	**21 219 408**	**22 466 831**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			5 806 504	7 085 394

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 399 250)	2 399 250	2 399 250
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	437 338	437 338
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	239 925	239 925
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 937 756	5 614 759
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**64 948**	**322 997**
	Subventions d'investissement	40 374	46 295
	Provisions réglementées	180 813	155 155
	Total des capitaux propres	**9 300 404**	**9 215 720**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	219 489	300 884
	Provisions pour charges	103 939	
	Total des provisions	**323 428**	**300 884**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 810 481	1 885 440
	Emprunts et dettes financières divers (2)	912 145	1 083 544
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	313 691	400 278
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 042 544	2 094 328
	Dettes fiscales et sociales	1 726 727	1 807 053
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99	99
	Autres dettes	4 789 889	5 659 484
	Produits constatés d'avance		20 000
	Total des dettes (1)	**11 595 576**	**12 950 226**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**21 219 408**	**22 466 831**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	10 044 653	11 538 481
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	661 508		661 508	832 665
	Production vendue	26 432 010		26 432 010	28 370 462
	Montant net du chiffre d'affaires	**27 093 518**		**27 093 518**	**29 203 127**
	Production stockée			21 943	79 443
	Production immobilisée			198 939	235 715
	Subventions			17 963	15 385
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			186 192	223 267
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			3 500	
	Autres produits			99 854	17 558
	Total des produits d'exploitation			**27 621 909**	**29 774 496**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			379 129	479 601
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 634 609	12 638 286
	Variation de stocks			64 806	(202 643)
	Autres achats et charges externes (1)			6 449 825	6 674 721
	Impôts, taxes et versements assimilés			421 275	415 607
	Salaires			6 157 023	6 666 844
	Cotisations sociales			1 743 502	1 792 495
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			578 727	594 075
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			61 161	228 031
	Dotations aux provisions			32 498	15 003
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			39 712	173 438
	Total des charges d'exploitation			**27 562 268**	**29 475 457**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**59 641**	**299 038**

(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	677	2 708
- Redevances de crédit-bail immobilier	80 801	92 421

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**59 641**	**299 038**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	153 451	148 498
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		25 197
	Total des produits financiers	**153 451**	**173 695**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	75 793	74 724
	Différences négatives de change		78
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**75 793**	**74 803**
	RESULTAT FINANCIER	**77 658**	**98 892**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**137 299**	**397 930**
	Produits exceptionnels		**61 700**
	Charges exceptionnelles	**30 912**	**112 437**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(30 912)**	**(50 737)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	41 440	24 196
	Total des produits	**27 775 360**	**30 009 891**
	Total des charges	**27 710 412**	**29 686 894**
	BENEFICE OU PERTE	**64 948**	**322 997**

(2) dont produits concernant les entitées liées		
(3) dont intérêts concernant les entitées liées	31 089	33 057

Faits caractéristiques

Etat des inscriptions

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 24/06/2015 pour 160 000 € au profit de la caisse regionale du credit agricole mutuel d'aquitaine

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 25/09/2015 pour 121 000 € au profit du departement du lot et garonne hotel du departement

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 15/01/2016 pour 300 000 € au profit de la banque populaire occitane

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 24/11/2016 pour 110 000 € au profit de la caisse regionale du credit agricole mutuel d'aquitaine

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 04/09/2017 pour 60 000 € au profit de la banque populaire occitane

Nantissement du fonds de commerce ou du fonds artisanal le 18/01/2019 pour 180 000 € au profit de la banque populaire occitane

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **21 219 408** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 775 360** euros et un total **charges** de **27 710 412** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **64 948** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Règles et Méthodes Comptables

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	Néant
675… Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657… Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	Néant
775… Produits de cession d'éléments d'actif	757… Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 500 €
777… Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747… Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 921 €
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649… Remboursements de formations	91 472 €
791… Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6493… Dons en nature	4 458 €
791… Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	649100 Activité partielle	13 481 €
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	87 718 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets: 3 à 15 ans
* Terrains et aménagements: 50 ans
* Constructions : 3 à 25 ans
* Agencements des constructions: 5 à 30 ans
* Installations techniques : 3 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
*Matériel de transport : 4 à 7 ans
*Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa
disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des
amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et Méthodes Comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes utlérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, les coûts standards prévisionnels ont été utilisés.

Les en-cours de production sont évalués au prix de revient de fabrication. Ce prix de revient est determiné en appliquant au prix de vente un coefficient variable qui tient également compte de l'avancement de la fabrication.

Les produits semi-ouvrés sont évalués au prix de revient de fabrication.

Les produits finis sont évalués au prix de revient de fabrication. Ce prix est determiné en appliquant un coefficient de 0.84 du prix de vente pour l'etablissement de Miramont et 0.895 pour l'etablissement de Montaigu de Quercy.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque est cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Depréciation des stocks

Les articles obsolètes sont ceux qui n'entrent plus dans la nomenclature des produits ou du plan de vente et ne sont plus mouvementés de maniére régulière.

Une décote pour obsolescence est calculée en prenant en référence la date à laquelle l'article

Règles et Méthodes Comptables

concerné n'est plus utilisé (date de basculement).

Ainsi, sauf exceptions justifiées par circonstances particulières, les taux de décote sont les suivants :

Date de basculement :
Dépassée de 6 à 12 mois : 25% de décote
Depassée de 12 à 18 mois: 50% de décote
epassée de plus de 18 mois : 100% de décote

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers suceptible d'être estimée avec une fiablilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices au rythme des amortissements.

Droits à réduction

Les droits à réduction ou avantage en nature (produits ou services) accordés aux clients, acquis en fin d'exercice sont comptablisés par la constatation d'une provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est determinée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

- Taux d'actualisation : 4.20 %
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité: (table INSEE TD 2020-2022)
- Utilisation de la méthode ANC 2021

L'indemnité est calculée pour les salariés cadres et agents de maîtrise, à l'exclusion des ouvriers pour lesquels la convention collective applicable à l'entreprise impose une obligation d'assurance en matière d'indemnités de fin de carrière.

Impôts sur les bénéfices- Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2011, la société SAS C2R est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GARONNE FINANCE, 53 avenue de Paris 47800 MIRAMONT DE GUYENNE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Par convention, les sociétés constatent la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'option pour ce régime. Les économies d'impôts résultant des deficit fiscaux des filliales sont conservés provisoirement par la société mère.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			24 259			24 259
	Autres	2 968 125		180 230		86 284	3 062 071
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 968 125**		**204 489**		**86 284**	**3 086 331**
CORPORELLES	Terrains	379 065		2 035			381 100
	Constructions sur sol propre	2 694 393				13 871	2 680 522
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	4 344 113		99 580		8 757	4 434 936
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 867 892		62 812		61 049	5 869 655
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	151 115		1 862		237	152 740
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	424 531		17 615		159 290	282 856
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	358 368		313 401	358 368		313 401
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**14 219 477**		**497 305**	**358 368**	**243 204**	**14 115 210**
FINANCIERES	Participations	99					99
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 049					3 049
	Prêts et autres immobilisations financières	44 303	12 500			41 303	15 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**47 451**	**12 500**			**41 303**	**18 648**
	TOTAL	**17 235 053**	**12 500**	**701 794**	**358 368**	**370 791**	**17 220 188**

Immobilisation corporelles

Immobilisations en cours
Montant des dépenses comptabilisées : 358 368 euros.
Les investissements en cours concernent principalement les projets de développement d'applicatif produits.
La production immobilisée au titre de l'exercice s'élève à 235 715 euros

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				2 035		2 035
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	3 à 15 an	linéaire	2 413 728	132 964	86 284	2 460 408
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**2 413 728**	**134 999**	**86 284**	**2 462 443**
CORPORELLES	Terrains			60 848	684		61 533
	Constructions sur sol propre	3 à 25 an	L & D	2 289 350	72 531	13 871	2 348 010
	sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	5 à 30 an	linéaire	3 751 914	136 157	8 757	3 879 314
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 à 10 an	linéaire	5 243 041	206 767	61 049	5 388 760
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 à 10 an	linéaire	182			182
	Matériel de transport	4 à 7 ans	linéaire	93 075	13 672	237	106 511
	Matériel de bureau, mobilier	5 à 10 an	linéaire	384 694	19 171	159 290	244 575
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**11 823 105**	**448 983**	**243 204**	**12 028 884**
	TOTAL			**14 236 833**	**583 981**	**329 488**	**14 491 327**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre	25 657						25 657
sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	**25 657**						**25 657**
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	**25 657**						**25 657**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**25 657**				**25 657**

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	155 155	25 657		180 813
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**155 155**	**25 657**		**180 813**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	300 884	32 498	9 955	323 428
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**300 884**	**32 498**	**9 955**	**323 428**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	303 398	20 880	145 899	178 379
	Sur comptes clients	100 735	33 462	30 338	103 859
	Autres		6 820		6 820
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**404 133**	**61 161**	**176 237**	**289 057**
	TOTAL GENERAL	**860 173**	**119 316**	**186 192**	**793 298**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		93 659	186 192	
	- financières				
	- exceptionnelles		25 657		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Risques provisionnés d'un montat significatif pris individuellement :

Provision pour SAV : 146 197 € *(dont pour moteurs solaires 116 422 €)*
Provision pour litiges clients : 45 012 €
Provision pour médaille du travail : 109 675 €

Créances

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15 500		15 500
	Clients douteux ou litigieux	97 976	97 976	
	Autres créances clients	4 141 334	4 141 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	19 788	19 788	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 577	3 577	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	215 043	215 043	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 028	2 028	
	Groupe et associés	1 089	1 089	
	Débiteurs divers	1 226 527	1 226 527	
	Charges constatées d'avances	99 142	99 142	
	TOTAL DES CREANCES	**5 822 004**	**5 806 504**	**15 500**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	41 303		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières	4 714 182	4 747 450		33 268
Autres approvisionnements	481 827	513 365		31 538
TOTAL I	**5 196 009**	**5 260 815**		**64 806**
En-cours de production				
Produits	224 791	200 290	24 501	
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	**224 791**	**200 290**	**24 501**	
Produits				
Produits intermédiaires	128 457	147 721		19 264
Produits finis	469 751	453 045	16 706	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III	**598 208**	**600 766**	**16 706**	**19 264**
Production stockée (Total II + Total III)			**41 207**	**19 264**
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	**6 019 008**	**6 061 871**	**41 207**	**84 070**

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisonnements			
Matières premières	178 379	303 398	
Autres approvisionnements			
TOTAL I	**178 379**	**303 398**	
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS	**178 379**	**303 398**	

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 492	2 492		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 807 990	570 757	1 081 445	155 788
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 042 544	2 042 544		
	Personnel et comptes rattachés	629 876	629 876		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	895 024	895 024		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	154 371	154 371		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 455	47 455		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99	99		
	Groupe et associés	912 145	912 145		
	Autres dettes	4 789 889	4 789 889		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**11 281 885**	**10 044 653**	**1 081 445**	**155 788**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	807 106
Emprunts remboursés en cours d'exercice	882 867
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	50 308	
TOTAL	**50 308**	

Suite au réglement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, la société a procédé à un test de dépréciation.
Aucune perte de valeur n'a été décelée et de fait, aucune dépréciation n'a été enregistrée.
De plus, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**205 390**
Autres créances clients		**48 723**
Clts factures a etablir	48 723	
Autres créances		**156 667**
Fournisseurs - rrr a obtenir bfa	120 994	
Avoirs a recevoir bfa synergie	8 063	
Ijss a recevoir	1 000	
Organismes sociaux a recevoir	2 577	
Cvae a recevoir	2 028	
Interets courus a recevoir	22 004	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**985 884**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**4 754**
Intérêts courus sur emprunts	3 168	
Interets bancaires a payer	1 586	
Emprunts et dettes financières divers		**31 089**
Interets c/c a payer	31 089	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**223 933**
Sous traitance pose	28 906	
Achats	10 179	
Electricite	46 844	
Eau	2 610	
Petit materiel	1 583	
Evacuation dechets	3 530	
Entretien	7 128	
Locations	61 301	
Formations	770	
Sous traitance	3 278	
Personnel exterieur	4 059	
Commissions sur ventes	3 639	
Honoraires	11 118	
Telephone	1 445	
Affranchissements	711	
Publicite	14 616	
Assurances	3 824	
Frais de deplacements	11 032	
Maintenance	1 199	
Autres factures non parvenues	6 160	
Dettes fiscales et sociales		**270 793**
Provision primes sur objectifs	15 900	
Provision primes fin d'annee	103 910	
Provision heures rtt	13 348	
Provision indemnite licenciement	1 687	
Provision charges primes sur objectifs	9 357	
Provision charges primes fin d'annee	55 501	
Provision charges heures rtt	7 679	
Provision charges medailles du travail	4 010	
Taxe d'apprentissage a payer	4 656	
Participation construction a payer	25 958	
Organic a payer	17 797	
Taxe fonciere a payer	10 990	
Autres dettes		**455 316**
Avoirs a etablir bfa	453 489	
Avoirs a etablir diapason	1 827	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		99 142	**99 142**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**99 142**

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	2 399 250				2 399 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	437 338				437 338
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	239 925				239 925
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	5 614 759	322 997			5 937 756
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	322 997	(322 997)		64 948	64 948
Subventions d'investissement	46 295			(5 921)	40 374
Provisions réglementées	155 155			25 657	180 813
TOTAL	**9 215 720**			**84 684**	**9 300 404**

Date de l'assemblée générale 03/06/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	9 215 720
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	9 215 720

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	84 684

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	159 950,00	15,0000	2 399 250,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**159 950,00**	**15,0000**	**2 399 250,00**

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	661 508		661 508
Production vendue de biens	25 170 989		25 170 989
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 261 022		1 261 022
TOTAL	27 093 518		27 093 518

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat			**501 100**	**80 000**	**581 100**
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice			66 207	1 070	67 277
Cumulées			243 872	78 930	322 802
TOTAL			**310 079**	**80 000**	**390 079**
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice			81 967	4 371	86 338
Cumulées			251 631	77 352	328 983
TOTAL			**333 598**	**81 723**	**415 321**
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus			73 995		73 995
entre 1 et 5 ans			123 111		123 111
à plus de 5 ans					
TOTAL			**197 106**		**197 106**
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans			4 370		4 370
à plus de 5 ans					
TOTAL			**4 370**		**4 370**

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		201 476	
		201 476	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnité de fin de carrière		714 663	
		714 663	
Autres engagements			
Cession de créances affacturage		4 234 622	
		4 234 622	
Total des engagements financiers (1)		**5 150 761**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matiére de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 775 633 €

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			1 880 583	1 804 822
		TOTAL	**1 880 583**	**1 804 822**

dont prêts PGE couverts par garantie d'Etat : 169 662 € de capital restant dû.

Crédits d'impôts

	31/12/2025	Montant
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale		
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat		2 675
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale		
Autres crédits d'impôts		
	TOTAL	**2 675**

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		76	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		46	
	Cadres et ingénieurs		16	
	Autres catégories		39	
	TOTAL		**176**	

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		**30 912**
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		**30 912**
Dot. amort. exce s/immob corpo	5 254	
Dot. amortissements derogatoir	25 657	
Résultat exceptionnel		**(30 912)**

Rémunérations des Dirigeants

	31/12/2025
Rémunérations des membres :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	180 813
	Autres	
	Plus-values à réintégrer	146 906
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		**327 719**

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Charges à payer non déductibles	17 797
	Autres	
	OPCVM	4 458
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		**22 255**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		137 299	51 843	85 456
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(30 912)	(7 728)	(23 184)
RESULTAT COMPTABLE		**106 388**	**44 115**	**62 273**

(1) après retraitements fiscaux.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		881 056	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières		31 089	
Autres éléments			

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
GARONNE FINANCE (50145711300014) 53 Avenue de Paris- 47800 MIRAMONT DE GUYENNE	SAS	6 844 496	100,00

La société mère consolide les comptes de la société C2R selon la méthode de l'intégration globale.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	26 780	26 000	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**26 780**	**26 000**	**100,00**	**100,00**				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »